



20 ans de transformation du paysage laitier régional

Dans la continuité d'une étude nationale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les transformations du paysage laitier avant la sortie des quotas en 2015, la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté a souhaité analyser les mutations au sein du territoire régional. Une étude similaire est publiée par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, afin de comparer les régions laitières herbagères.

Parallèlement à l'assouplissement du régime des quotas en 2007, la production de lait régionale est en hausse malgré une diminution du nombre d'exploitations. Ces dernières s'agrandissent, avec une part plus importante des quotas laitiers allant au système intensif. Malgré ces tendances, on est loin d'une homogénéisation du paysage laitier régional.

Le Doubs-Jura conserve pour l'essentiel ses caractéristiques liées à une production essentiellement tournée vers un lait AOP « Massif du Jura », assez peu intensive, et basée sur le pâturage. Dans la zone Saône-Plateaux de Bourgogne-Nièvre, le phénomène de concentration est plus marqué, mais la zone conserve une représentation de tous les « systèmes fourragers ». L'Yonne, historiquement basée sur un système de production intensif, a renforcé ses caractéristiques, surtout après l'assouplissement des quotas laitiers en 2007.

Les quotas laitiers instaurés en 1984 dans l'Union Européenne visaient à limiter la production laitière en fixant une limite par État membre. Celle-ci était répartie ensuite entre producteurs selon une organisation propre à chaque pays.

Dans le but d'améliorer la compétitivité des produits laitiers européens sur un marché international en expansion, la politique européenne des quotas laitiers a été progressivement assouplie à partir de 2007, tant en terme de volumes que de localisations, jusqu'à leur suppression complète en mars 2015.

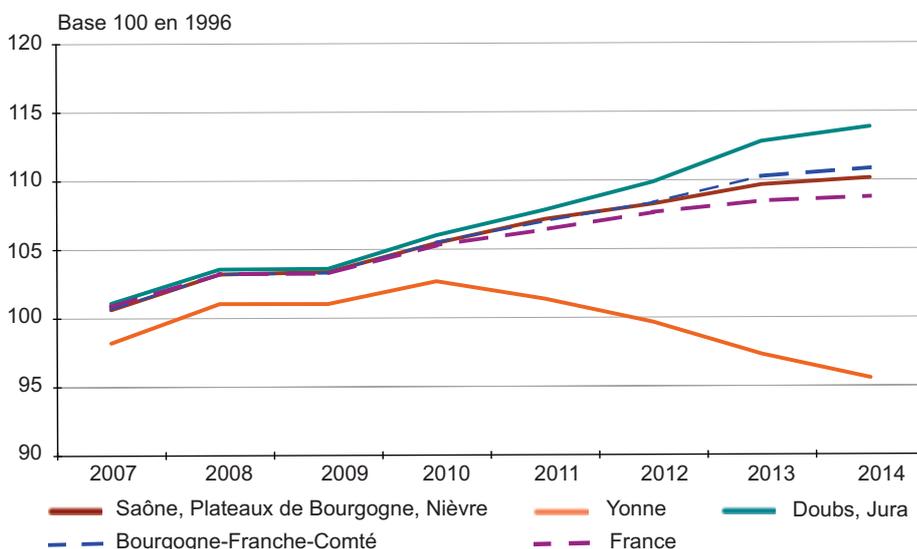
Ainsi, avant même l'abolition du régime des quotas laitiers, le secteur laitier français a connu d'importantes transformations, comme ailleurs en Europe. Si le quota national global n'a guère évolué entre 1996 et 2007, le nombre d'exploitations laitières a dans le même temps été réduit de 38 %, soit en moyenne 4,2 % par an. Suite à l'assouplissement des quotas en 2007, le quota national a augmenté régulièrement, pour atteindre en 2014 un niveau de 8 % supérieur à celui de 2007, tandis que la diminution du

nombre d'exploitations se poursuivait à un rythme analogue aux années précédentes.

Ce phénomène de concentration de la production laitière s'est accompagné d'une redistribution de celle-ci entre les zones de production, ainsi qu'entre systèmes fourragers, notamment au profit d'exploitations utilisant davantage de maïs pour nourrir leur bétail.

La Bourgogne-Franche-Comté détenait 6,4 % des quotas laitiers nationaux en 1996. La région n'a pas échappé aux évolutions générales françaises. Après 2007, le quota laitier régional a augmenté à un rythme légèrement supérieur au niveau national. On constate néanmoins des évolutions plus ou moins marquées selon les principales zones caractéristiques de

Evolution du quota laitier total entre 2007 et 2014



Agreste Bourgogne-Franche-Comté

la production régionale. La région du Doubs-Jura, principale zone productrice de la région, repose en grande partie sur des exploitations laitières en zone de montagne et produisant du lait AOP « Massif du Jura ». L'Yonne repose sur un système laitier plus intensif souvent accompagné d'autres productions agricoles. La zone Saône-Plateaux de Bourgogne-Nièvre regroupe les autres départements : elle est plus proche des caractéristiques moyennes des exploitations laitières françaises (cf. encadré descriptif). La présente étude est déclinée sur ces trois zones.

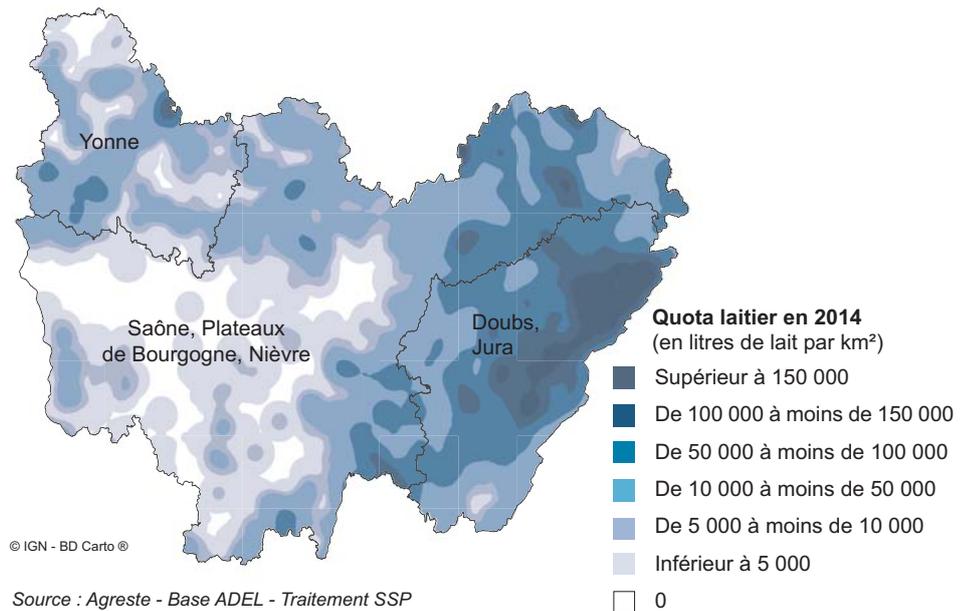
Hausse globale des quotas laitiers après 2007

Entre 1996 et 2007, les quotas laitiers sont restés très stables, en Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs en France. Après 2007, l'assouplissement du système des quotas aboutit à une hausse régulière du quota national qui augmente jusqu'en 2014 de 1,1 % par an en moyenne. Le quota régional augmente davantage (1,4 % en moyenne annuelle), soit une hausse de près de 11 % sur la période. Le Doubs et le Jura sont les départements qui bénéficient le plus de cette hausse. Ces départements concentrent plus de la moitié du quota régional. De plus, le taux d'installation de jeunes agriculteurs aidés avec attribution de quotas supplémentaires y est le plus élevé. Du côté de la zone Saône Plateaux de Bourgogne Nièvre, l'évolution est très proche de la moyenne française.

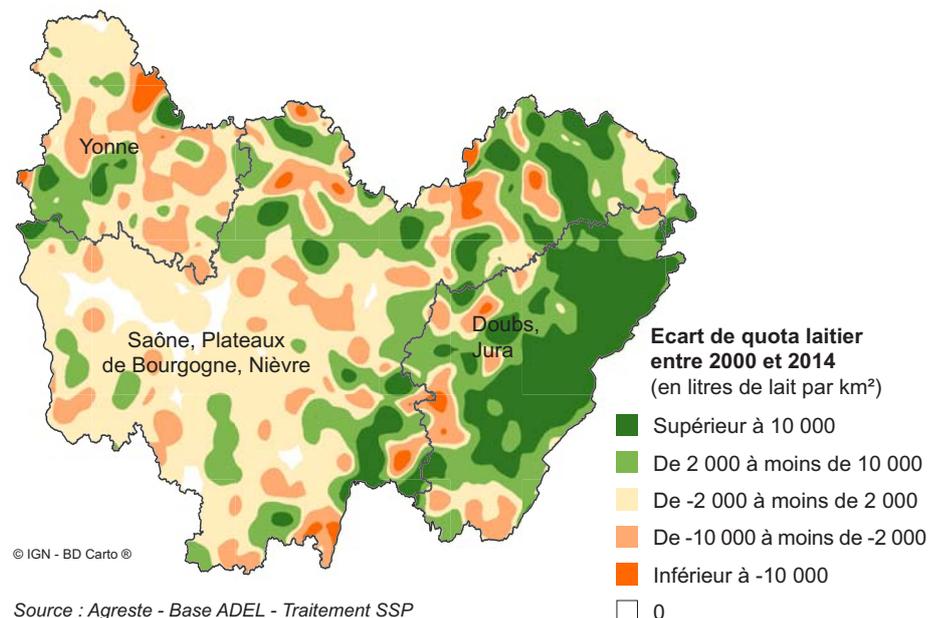
L'évolution dans l'Yonne est plus irrégulière : après avoir atteint un pic de production en 2010, son quota diminue régulièrement depuis, ainsi que son poids dans la production laitière régionale. Sur l'ensemble de la période, la part du département dans le quota régional est passée de 8,7% à 7,5%.

À une échelle géographique plus fine, on observe un accroissement sensible du quota laitier dans le Haut-Doubs et dans quelques zones du Nord de la Haute-Saône. Ailleurs, l'évolution des quotas est assez contrastée, et majoritairement à la baisse dans l'Ouest de la Bourgogne-Franche-Comté.

Quota laitier en 2014 en Bourgogne-Franche-Comté



Evolution du quota laitier entre 2000 et 2014 en Bourgogne-Franche-Comté



Un mouvement de concentration des exploitations un peu moins prononcé dans la région

Entre 1996 et 2014, plus d'une exploitation laitière française sur deux a disparu. La Bourgogne-Franche-Comté est globalement moins touchée par ces disparitions (46 %), principalement du fait du Doubs Jura où le rythme de disparition des exploitations est beaucoup plus faible (37 %). L'Yonne a au contraire perdu 60 % de ses exploita-

tions laitières.

Malgré le desserrement des quotas en 2007, le rythme de disparitions des exploitations a augmenté en France, passant de - 4,2 % à - 4,7% par an. Ce rythme est presque inchangé en Bourgogne-Franche-Comté (- 3,3 % par an), dans le Doubs Jura (- 2,5 % par an), et sur la zone Saône-Plateaux de Bourgogne-Nièvre (- 4,5% par an). Dans l'Yonne, le rythme de disparition s'accélère, passant de - 4,1% à - 6,3% par an.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Concentration des quotas laitiers dans chaque zone de Bourgogne-Franche-Comté

	Nombre d'exploitations			Quota par exploitation (milliers de litres)			Quota total (millions de litres)		
	2014	Evolution annuelle 1996/2007 (%)	Evolution annuelle 2007/2014 (%)	2014	Evolution annuelle 1996/2007 (%)	Evolution annuelle 2007/2014 (%)	2014	Evolution annuelle 1996/2007 (%)	Evolution annuelle 2007/2014 (%)
Doubs, Jura	3 164	-2,5	- 2,6	286	+ 2,6	+ 4,4	904	+ 0,1	+ 1,7
Saône, Plateaux de Bourgogne, Nièvre	1 673	- 4,3	- 4,5	380	+ 4,5	+ 6,1	636	+ 0,1	+ 1,3
Yonne	246	-4,1	- 6,3	515	+ 4,1	+ 6,3	127	- 0,2	- 0,4
Bourgogne-Franche-Comté	5 078	- 3,3	- 3,4	328	+ 3,4	+ 5,0	1 665	+ 0,1	+ 1,4
France	67 747	- 4,2	- 4,7	376	+ 4,5	+ 6,0	25 486	+ 0,1	+ 1,1

Source : Agreste - Base ADEL - Traitement SSP

Lecture : en France, le nombre d'exploitations a baissé de 4,2% par an entre 1996 et 2007, tandis que le quota laitier a augmenté de 4,5% par an. Le quota total français a augmenté de 0,1% sur la période

Une production laitière par exploitation qui augmente

Ces chiffres traduisent ainsi une dynamique de concentration accrue de la production laitière. Les quotas par exploitation ont plus que doublé en France, entre 1996 et 2014, et c'est aussi le cas en Bourgogne-Franche-Comté, à l'exception du Doubs Jura où l'augmentation est de 80%.

Avec un quota de 286 000 litres par exploitation en 2014, le Doubs Jura reste fondé sur un système laitier beaucoup moins intensif qu'en moyenne française (376 000 litres). Les exploitations de la zone Saône-Plateaux de Bourgogne-Nièvre ont suivi la trajectoire nationale, tandis que celles de l'Yonne, historiquement intensives, ont continué à augmenter leur production de telle sorte que le quota moyen atteint 515 000 litres par exploitation en 2014, soit 138 000 litres de plus que la moyenne française. Ces hausses proviennent à la fois de l'augmentation des troupeaux mais aussi de la productivité par vache (cf. encadré p.5).

Un recours moins grand au maïs en Bourgogne-Franche-Comté

Dans les élevages laitiers, la part du maïs dans la surface fourragère est une composante essentielle qui permet de distinguer les exploitations entre elles. En France, le modèle maïs est dominant, avec environ 80% des exploitations laitières cultivant du maïs en 2014. La moitié des exploitations cultivent le maïs sur plus de 30% de leur surface fourragère principale. En

Bourgogne-Franche-Comté, la contribution du maïs au système fourrager est globalement moindre, et les systèmes les plus intensifs en maïs représentent seulement 16 % des exploitations laitières régionales. En revanche, les exploitations basées sur un système entièrement herbager, dont la plupart sont situées dans le Doubs et le Jura, représentent 50 % des exploitations.

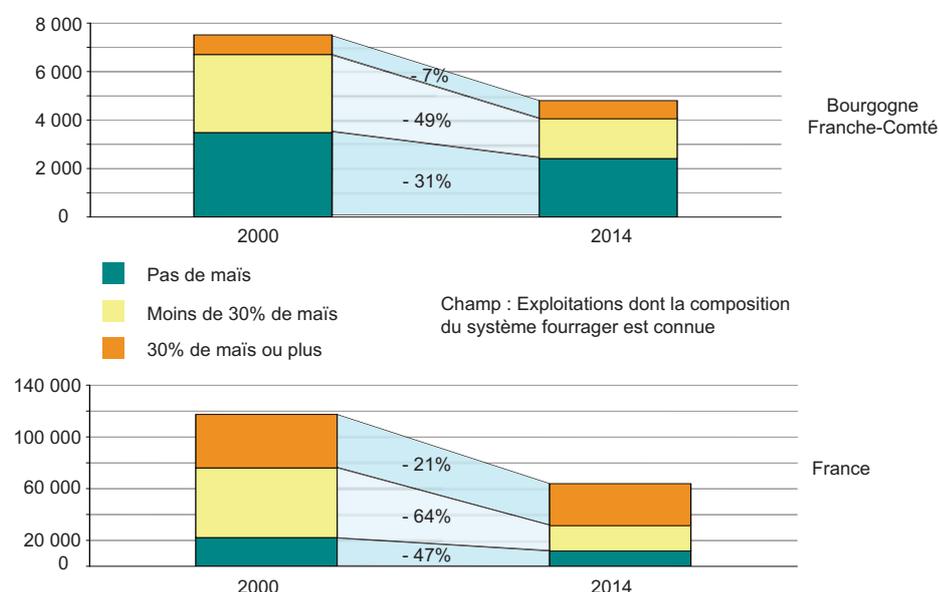
Une redistribution des systèmes fourragers

Au niveau national, le nombre d'exploitations a diminué quel que soit le système fourrager. Le nombre de celles utilisant intensément du maïs (30% ou

plus de la surface fourragère) a diminué de 21%, soit moins que les exploitations entièrement herbagères (- 47%). Ce sont les exploitations des systèmes intermédiaires (utilisant du maïs en quantité inférieure à 30% de la SFP) qui ont disparu en plus grand nombre (- 64%).

Sur la même période, le nombre d'exploitations a moins baissé en Bourgogne-Franche-Comté qu'en moyenne nationale. Comme ailleurs en France, les exploitations des systèmes intermédiaires sont les plus nombreuses à disparaître (- 49%). 7% des exploitations les plus intensives en maïs ont disparu tandis que le nombre d'exploitations entièrement herbagères, bien implantées dans la région, a beaucoup

Evolution du nombre d'exploitations selon le système fourrager



Source : Agreste - Base ADEL - Traitement SSP

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

moins diminué qu'en France (- 31%). Leur part s'accroît ainsi de 4 points, passant à la moitié des exploitations en 2014.

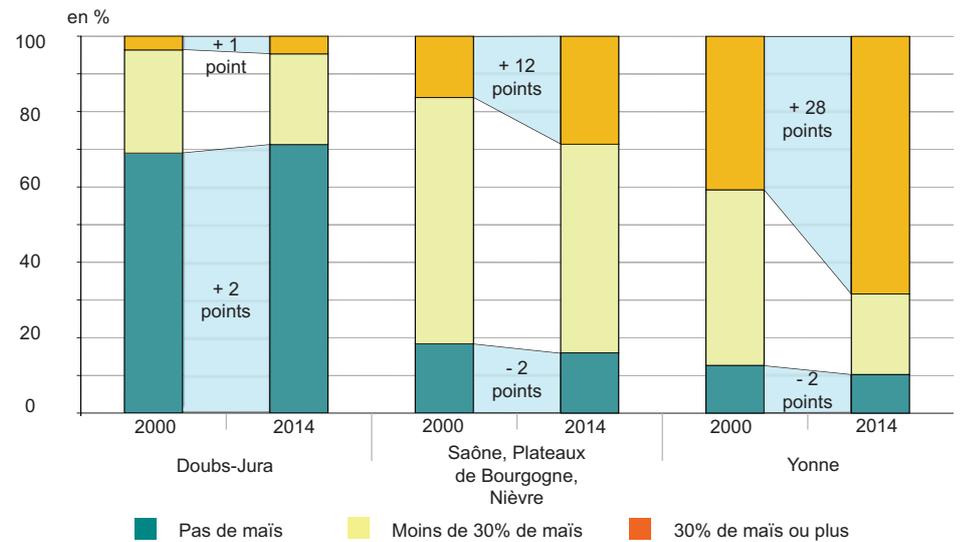
Des stratégies d'adaptation différentes pour se maintenir en Bourgogne-Franche-Comté

Les résultats suggèrent deux stratégies opposées pour se maintenir sur le marché du lait. Soit la conservation ou l'adoption d'un système très intensif en maïs, soit la conservation ou le retour à un système basé sur le pâturage. Ce constat, vrai à l'échelle nationale, se vérifie également en Bourgogne-Franche-Comté. On observe ainsi que la part des exploitations des systèmes intermédiaires (cultivant du maïs sur moins de 30% de leur SFP) recule dans les trois zones de Bourgogne-Franche-Comté.

L'examen des exploitations présentes en 2000 dans la région et encore actives en 2014 le confirme. Si 64% d'entre elles ont conservé le même système fourrager, les autres, dans des proportions identiques (de 18%), ont soit réduit l'utilisation du maïs, soit l'ont au contraire augmentée. Dans toutes les zones de Bourgogne-Franche-Comté, la part des exploitations pérennes entièrement herbagères a augmenté, ainsi que celle des exploitations cultivant plus de 30% de maïs.

Le Doubs-Jura est la zone régionale la plus stable, avec plus des trois-quarts

Evolution du système fourrager des exploitations entre 2000 et 2014



des exploitations qui ont conservé la même part de maïs dans la SFP. Le nombre d'exploitations pérennes entièrement herbagères a légèrement augmenté. La part des exploitations pérennes cultivant plus de 30% de maïs reste faible, ce qui est dû au cahier des charges des exploitations en AOP, majoritaires dans ces départements.

Les systèmes fourragers intenses en maïs concentrent une part croissante des quotas laitiers

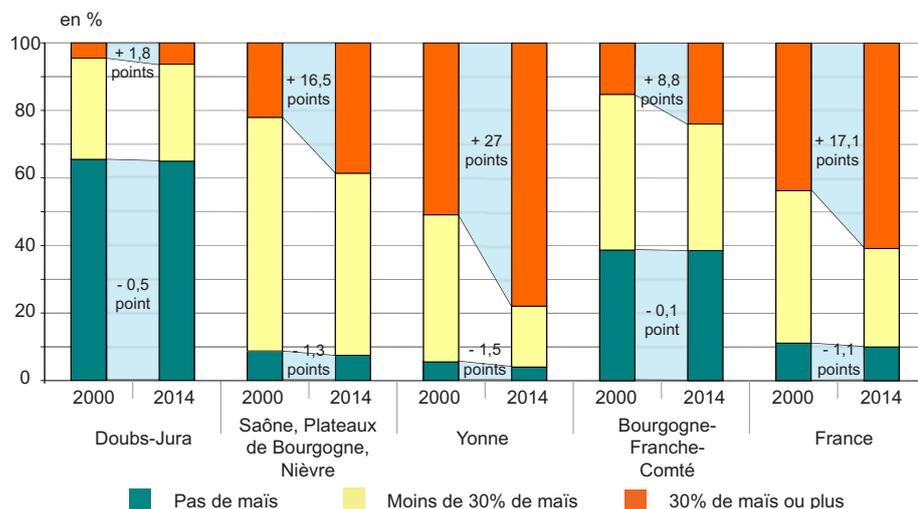
Entre 2000 et 2014, le quota laitier moyen a fortement augmenté, quel que soit le type d'exploitation. En moyenne en France, les exploita-

tions entièrement herbagères ont à peu près conservé leur part dans le quota laitier global : elles détiennent 10% des quotas en 2014. Les exploitations utilisant le plus de maïs ont fortement accru leur part dans le quota global (de 44 à 61% entre 2000 et 2014), au détriment des exploitations des systèmes intermédiaires.

Plusieurs phénomènes expliquent la concentration des quotas laitiers :

- La part croissante qu'occupent les exploitations à système très intensif en maïs, dans un contexte de recul du nombre d'exploitations,
- D'autre part, l'augmentation du quota laitier moyen qui, pour concerner tous les types d'exploitation, est plus élevée dans les systèmes intensifs en maïs. Ainsi, le quota moyen des exploitations françaises entièrement herbagères a augmenté de 27%, celui des exploitations utilisant le plus de maïs de 35 %.

Répartition des quotas laitiers selon le système fourrager



En Bourgogne-Franche-Comté, la répartition des quotas laitiers entre systèmes fourragers suit globalement la tendance nationale. Malgré la plus grande proportion d'exploitation sans maïs, leur part dans le quota ne varie pas. À l'opposé, la plus forte diminution dans la région du nombre d'exploitations les plus intensives n'empêchent pas leur part dans le quota régional d'augmenter de 9 points. Ce mouvement s'explique par une évolution des quotas moyen encore plus contrastée en Bourgogne-Franche-Comté qu'en France.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Le mouvement national est amplifié dans l'Yonne, où les exploitations avec plus de 30% de maïs dans leur SFP voient leur part de quota passer de 51% à 78%, essentiellement au détriment des systèmes moins intensifs en maïs. Dans la Saône-Plateaux de Bourgogne-Nièvre, la part des systèmes fourragers les plus intensifs gagnent 14,5 points de quota, tandis que les autres systèmes fourragers (intermédiaires) sont encore bien représentés dans la production laitière.

Le Doubs, Jura est la zone la plus stable de Bourgogne-Franche-Comté. La part des exploitations entièrement herbagères est presque stable, conservant près des 2/3 des quotas laitiers de la zone en 2014. Quoiqu'en aug-

mentation, la part des exploitations les plus intensives en maïs reste assez marginale, avec 6,3% du quota global en 2014.

Perspectives pour la production laitière

Depuis 2015, la suppression des quotas laitiers européens a eu peu d'impact dans le Doubs-Jura où le cahier des charges du lait AOP impose de fait une limitation de la production laitière à l'hectare individualisée. De plus, la conjoncture très favorable, avec une hausse continue du prix du lait AOP depuis 2015, est un élément supplémentaire qui favorise la pérennité du système laitier de la zone. Le renforce-

ment récent du cahier des charges de l'AOP Comté vise cet objectif. À l'opposé, la forte baisse du prix du lait conventionnel entre 2014 et mi-2016 a pénalisé les exploitations laitières des autres zones. Le maintien de la polyactivité, comme dans le cas de l'Yonne, en répartissant davantage les risques de fluctuation des prix de marché entre les différentes productions agricoles, peut aider les éleveurs de la zone à mieux résister. Des débouchés permettant une valorisation suffisante en amont de la filière peuvent également être une solution. L'adoption récente de nouveaux signes de qualité (IGP Gruyère, IGP Soumaintrain, IGP Brillat Savarin et projet d'IGP cancoillotte) va dans ce sens.

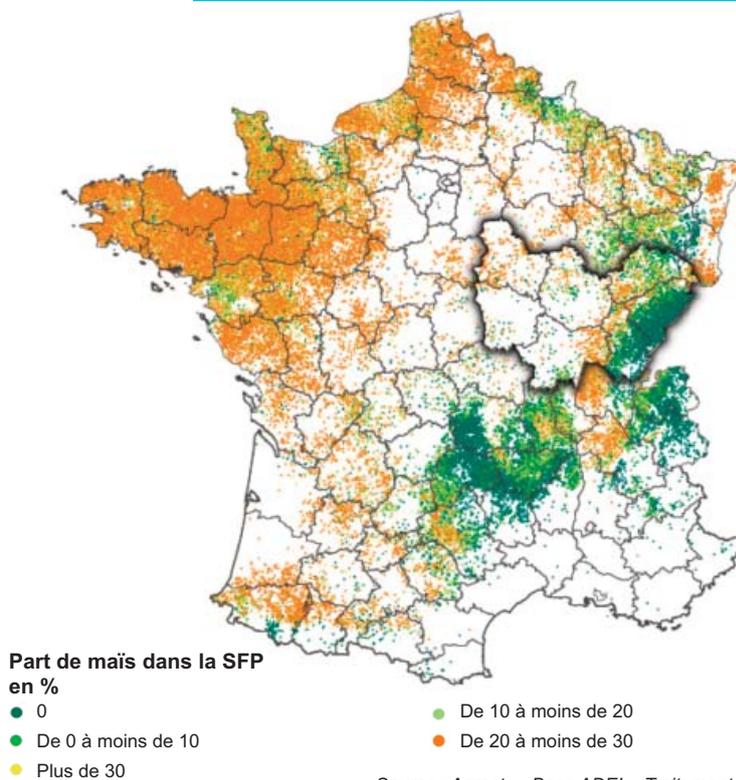
Description des trois zones d'étude de Bourgogne-Franche-Comté

En 2014, La Bourgogne-Franche-Comté possède 7,5% des exploitations laitières métropolitaines, 7% des vaches laitières, et détient 6,5% du quota laitier métropolitain. Si la région a connu des transformations analogues à celle de la France, elles se déclinent différemment selon les principales zones laitières.

En considérant les principales caractéristiques des exploitations laitières, on peut séparer la région en trois zones principales :

- La zone regroupant les départements du Doubs et du Jura, regroupant essentiellement des exploitations produisant du lait « AOP Massif du Jura ». Dans ses caractéristiques et la trajectoire de son économie laitières, elle ressemble aux zones de montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec plus de 3000 exploitations en 2014, soit 60% des élevages laitiers de la région, elle est la principale zone de production laitière de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est l'activité agricole dominante dans le Doubs et dans l'est du département du Jura. Sa part dans le quota laitier régional est de 54%. Ces exploitations sont en moyenne plus petites qu'en moyenne nationale (48 vaches laitières en moyenne, moins d'UGB et moins de quota laitier par exploitation). La quasi-totalité des vaches laitières de la zone sont de race montbéliarde. Il s'agit d'exploitations très spécialisées, presque entièrement dédiées à la production laitière : seulement 3% de vaches allaitantes dans le cheptel de vaches total (10% au niveau national) et presque entièrement herbagères : les prés y représentent 95% de la SFP. Le lait issu de ces exploitations a pour principal dé-

Part de maïs dans les exploitations laitières



bouché la fabrication de fromages affinés (Pâtes pressées cuites, Pâtes pressées non cuites, Pâtes molles).

- La zone Saône- Plateaux de Bourgogne-Nièvre, regroupant les départements du Territoire-de-Belfort, de la Haute-Saône, de la Côte d'or, de la Saône et Loire et de la Nièvre.

La race montbéliarde prédomine en Haute-Saône, dans le Territoire-de-Belfort et en

Saône et Loire, alors que les vaches laitières sont en majorité des Prim'Holstein dans la Nièvre. En Saône-Plateaux de Bourgogne-Nièvre, le nombre moyen de vaches laitières (56 en 2014) et le quota laitier par exploitation sont proches de la moyenne nationale, mais la taille du cheptel global y est nettement plus élevé (116 UGB en moyenne contre

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

102 en France). Les élevages sont davantage mixtes : les vaches allaitantes représentent 15% du cheptel de vaches, et jusqu'à 36% dans la Nièvre. Dans cette zone se côtoient tous les systèmes fourragers, avec une nette prédominance des systèmes utilisant peu de maïs dans le Nord de la Haute-Saône, et davantage de maïs en Côte d'or et en Saône et Loire. Les débouchés du lait de cette zone sont variés : fromage, produits frais, etc.

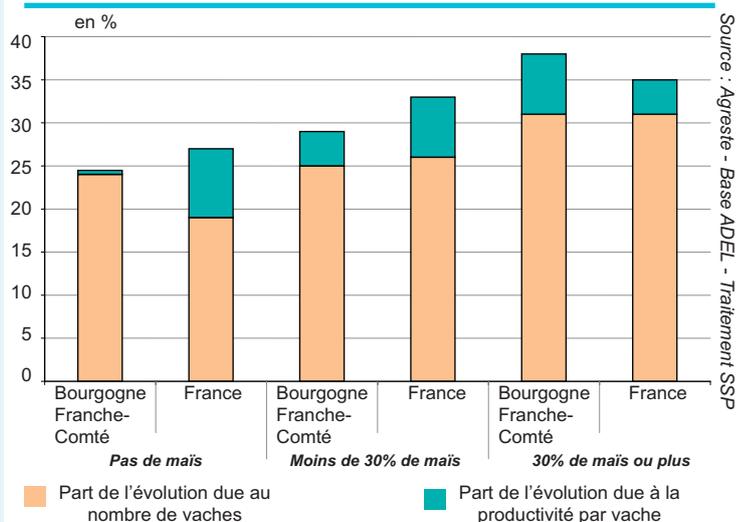
- L'Yonne est un département spécialisé en grandes cultures et en polyculture, polyélevage. Ses 240 exploitations laitières en 2014 sont en majorité de grandes exploitations basées sur un système intensif, pratiquant souvent la polyactivité. Elles associent le plus souvent à l'élevage laitier la culture de céréales et d'oléagineux. 85% des vaches laitières (60 en moyenne par exploitation) sont de race Prim'Holstein. Le quota laitier par exploitation (530 000 litres en moyenne en 2014) dépasse de 40% la moyenne nationale, et la production laitière par vache (8 840 litres) est supérieure de 27% à la moyenne française. La part de l'herbe (59% dans la SFP) y est faible, et le recours au maïs plus élevé. Le lait produit dans l'Yonne a pour débouché essentiel la fabrication de produits frais.

Augmentation de la taille et de la productivité des exploitations

Quel que soit le système fourrager adopté, la taille moyenne des exploitations a fortement augmenté depuis 2007. Ainsi, en France, le nombre de vaches par exploitation entièrement herbagère est passé de 30 à 37 vaches entre 2007 et 2014 (de 34 à 43 en Bourgogne-Franche-Comté). Dans les systèmes les plus intenses en maïs, on est passé de 45 à 61 vaches par exploitation (de 50 à 68 en Bourgogne-Franche-Comté). Cet accroissement de la taille des troupeaux explique l'essentiel de l'augmentation des quotas laitiers par exploitation.

Par ailleurs une fraction non négligeable de la hausse des quotas est attribuable à la hausse de la productivité des vaches laitières, due à la génétique et à l'optimisation des rations alimentaires. En France, la hausse de la production laitière par vache est constatée dans toutes les catégories d'élevages. Il n'en va pas de même en Bourgogne-Franche-Comté : celle-ci reste pratiquement inchangée pour les exploitations entièrement herbagères, tandis que la productivité laitière des exploitations utilisant plus de 30% de maïs augmente de 7 points.

Evolution de la production laitière des exploitations entre 2007 et 2014



Méthodologie

La base ADEL (Appariement de Données sur les Exploitations Laitières) 1 : Dans le cadre d'un travail engagé en 2015 par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, un Appariement de Données sur les Exploitations Laitières (ADEL) fournit une base d'informations annuelles entre 1995 et 2015 à l'échelle de la France métropolitaine. Elle compile les données de plus de 240 000 exploitations laitières ayant produit plus de 100 litres de lait de vache sur l'ensemble des campagnes laitières sur tout ou partie de la période 1995-2014 (soit 155 114 exploitations actives en 1995 et 67 747 exploitations actives en 2014). Elle résulte de l'appariement des données individuelles et annuelles des quotas laitiers (depuis 1995), du registre parcellaire graphique qui renseigne les surfaces exploitées et cultures mises en œuvre (depuis 2000), de la base nationale d'identification des bovins (depuis 2007), de la Mutualité sociale agricole pour ce qui concerne la main d'oeuvre (depuis 2010) et de l'Agence Bio (depuis 2010). Cet appariement permet de connaître annuellement, les systèmes de production de plus de 80% des exploitations laitières.

Définitions

Exploitation laitière : Exploitation qui dispose d'un quota laitier, quelle que soit son orientation technico-économique (Otex) : spécialisées lait, polyculture-élevage...

SFP (Surface Fourragère Principale) : Ensemble des surfaces consacrées à la production des ressources fourragères principales ; elle comprend les prairies temporaires et permanentes (hors estives) ainsi que les cultures fourragères annuelles (maïs fourrager, céréales ensilées...).

Pour en savoir plus

« Les transformations du paysage laitier français avant la sortie des quotas », J-N Depeyrot, 2017, CEP Analyse n° 108

« Base de données ADEL et changements des exploitations laitières françaises », J-N Depeyrot, 2017, Notes et études socio-économiques n°42, pp. 7-37

« 20 ans de transformation du paysage laitier régional » Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Analyses n°12 - septembre 2018

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex

Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99

Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte

@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon

Directeur de la publication : Florent Viprey

Rédaction : Stéphane Adrover, Eric Seguin

Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2493-6499

Prix : 2,50 €

© Agreste 2018



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr